

Le Temps

I. Le Temps. 1906-07-13.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

NATATION

LA TRAVERSÉE DE LA MANCHE

On commença déjà à se préoccuper, cette année, la traversée de la Manche, qui fut accompli, on le sait, une fois seulement, par le capitaine Veu Montagué A. Holbein, l'ancien champion cycliste, qui essaya déjà plusieurs fois l'ouï dernier et qui cette traversée, doit faire une tentative sans préchain 14 juillet en même temps qu'un autre nageur l'Amateur Swimming Club de Londres, M. J. Wolf.

Ce dernier part samedi de Douvres vers les bords du nord avec l'espoir d'atteindre dimanche le cap Gris-Nez.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE DU 5 juillet au 12 juillet

Encaisse or.....	2.284.237.177	= 10.979.
argent.....	1.043.771.820	= 678.
Portefeuille.....	2.019.230.000	= 503.
Avances sur titres.....	1.569.403.207	= 22.389.
Comptes courants parti.....	563.544.007	= 48.814.
Comptes courants parti.....	2.019.230.000	= 10.355.
Billets en circulation.....	4.937.796.250	= 62.701.
Bénéfices bruts des escomptes et différences.....		654.
vers de la semaine.....		43.
Dépenses.....		43.

Bénéfices nets provisoires de la partie courante courants semestre des quatre années, le qu'ils ressortent de la situation hebdomadaire :

	Bénéfices	Cours corres
Année 1902.....	2.786.617	3.785
1903.....	2.019.230	3.785
1904.....	1.285.111	3.780

Recettes des chemins de fer

Recettes des chemins de fer

Lyon...	460.000	6.18	Orléans	311.000	6
Midi.....	11.000	5.52	Est.....	230.000	4
Nord.....	238.000	6.51	Etat.....	42.400	4
Ouest.....	89.000	5.52	Algérie.....	1.750	2

DÉPENSES COMMERCIALES

La Villette, 12 juillet. — Restaux. — Vente difficile sur le gros bétail, mauvaise sur les veaux, facile sur les moutons, moyenne sur les porcs.

Especes	Ames	Vendus	1 ^{re} qté	2 ^e qté	3 ^e qté	Prix extrêmes
						Vian et net poids
Bœufs...	2.551	2.071	72	58	14	41 1/2 75 30 a
Vaches	750	596	72	58	14	41 1/2 75 30 a
Tauxr...	510	251	55	46	37	31 58 24
Peaux de mouton	13.854	13.723	17	97	97	81 12 45
Porcs...	6.187	6.187	88	86	82	80 91 53

Arrivages étrangers: 2.580 moutons africains.

Renvois figurant dans les arrivages: 500 bœuf 300 vaches, 38 taureaux, 2.369 moutons.

Reserves vivantes aux abattoirs le 12 juillet: 929 bœufs, 175 vaches, 175 taureaux, 1.750 et 733 porcs.

Entrées directes depuis le dernier marché: 516 gros bétail, 773 vaches, 3.796 moutons, 897 porcs.

Bordeaux, 12 juillet.
— Rue 88 fr.; Logée 88

Essence de térébenthine. — 100 kil. Baïse 1 fr.

Produits résineux. — Brail 19 à 20 fr.; colophane ex laï 35 à 25 fr.; belle 23 à 25 fr.; demi-craie 23 à 23 les 100 kil.

Sucres. — Bruts toutes provenances 44 fr. à 44

DEPECHE COMMERCIALES

[illegible]

135 fr.; dito habitant 122 à 125 fr.; Bourbon 155 fr.
50 kil. entr.

Bilés... à 110 fr. les 50 kil. entr.
Ries. — De pays étranger, 25 50 à 23 fr.; livr. 4 de se
de 100 kil. livr. 4 de se 100 kil. livr. 4 de se 100 kil.
Farines. — Marques supérieures 32 75 à 33 75
premières marques 32 50 à 32 75; deuxième marq
30 les 100 kil.
Londres. 11 juillet.
Changes: Bombay 1 1/2 den.; Calcutta 1 1/2
4 den.; Ceylan et Penang 1 1/2 den.; Hong Kong 2 sh. 1 3/8 den.; Shanghai 2 sh. 1 1/2
Yokohama 2 sh. 0 7/8 den.; Valparaiso 14 1/16 ds
11 1/16 ds.
Changes: sur Paris 5 2 1/2; sur Londres 4 1/2
sur Berlin 94 3/4.
Cotettes de cae jour: 3,000 balles c
5,000 l'an dern. Total des 5 jrs: 12,800 balles c
51,500 l'an dern. Middling Upland 10 30, inchan
Marchés: 100 balles, 1,000 balles.
Futurs: cour. 10 20; sept. 10 36; nov. 10 37. Marc
soutenu.
Rio Fair ne 7 future, cour. 6 25; sept. 6 20
6 nov. 6 50. Ventes 55,000 sacs. Marché calme.
New Orleans. 11 juillet.
Cotons. — Middling 11 3/8; inchangé. Marché cal
et faible.
Futurs: cour. 11 1/8; sept. 10 14; nov. 10 31. Marc
calme.
Rio. 11 juillet.
Cafés. — Recettes: 6,000 sacs. Marché soutenu.
Stock: 249,000 sacs. Rio ne 7 future, baisse 2 1/2
Changes 17 1/2; au 500 reis par franc, hausse 1/32.
Santos. 11 juillet.
Cafés. — Recettes: 27,000 sacs. Marché soutenu.
Stock: 600,000 sacs. Rio ne 7 future, baisse 50
Santos: 575,000 sacs.
Bourse de commerce (Halle de Paris) — 12 juillet
Les céréales sont fermes:
Seigles, 15 75 à 16 1/2; orges, 18 fr. 18 50; esc
18 50; avoines, 18 50; avoines, 18 50; avoines, 18 50
23 50; noires étrangères, 20 50 à 20 75 les 100 kil.
Il y a une bonne demande sur les légumes secs
raison de mauvaise apparence de la récolte et
Harcots: poissons, 65 fr.; Liancourt, 30 fr.; Suis
banes, 65 fr.; dito rouges, 45 fr.; Chartres, 60 fr.
Marchés: 100 balles, 1,000 balles.
Lentilles, 65 40 fr.; pois verts, 34 à 42 fr.; pois cass
40 à 55 fr. les 100 kil.
Les légumes secs sont fermes:
Gros son, 12 75 à 13 50; son fin, 12 50; son trois cas
12 25 à 12 50; recoupettes, 11 50 à 12 fr.; remoul
12 50 les 100 kil.
13 30 à 13 50 fr.; dito blancs, 18 fr. 18 50
18 50.
Suifs. — La coté officielle du suif trait à chandel
la boucherie de Paris a été maintenue hier à 68
sans changement.
Suif province: 66 50, sans changement.
Suif de cuisine: 66 50, sans changement.
Le suif province est demandé, mais les vende
sont peu nombreux.
Coté de mouton, 92 fr.: pressé frai
hache, 95 fr.; pressé à fabrique, 95 fr.; suif
coton, 70 fr.; éléo-margarine extra, 102 fr.; 1^{re}, 97
98.
En produits fabriqués, on cote: stérilisé saponifi
110 fr.; dito débarrassé, 108 fr.; stérilisé saponifi
55 francs; nu dit disséillé, 48 francs; nu dit

Change 17 ~~un~~ ou 560 reis par franc, hausse 1/32.
Santos, 11 juillet.

Cafés. — Recettes : 27,000 sacs. Marché soutenu. Santos, good average, 4,500 reis, balise 50. Stock 55,000 sacs

Bourse de commerce (Halle de Paris) — 12 juillet

Les céréales sont fermes :

Blé, 13 1/2 fr.; 13 1/4 fr., 18 fr. à 18 50; 22 sacs, 45 fr.; gare de départ; avoines : noires, 22 50; 23 50; noires étrangères, 20 50 à 20 75 les 100 kil.

Il y a une bonne demande sur les légumes secs raison de la mauvaise apparence de la récolte :

Haricots : soissons, 65 fr.; lancourt, 36 fr.; Suisses blancs, 65 fr.; dito rouges, 48 fr.; Chartres, 62 fr.; cocos rosés, 45 fr.; nains étrangers nouv., 40 fr.; lentilles, 65 à 90 fr.; pois vertes, 34 à 42 fr.; pois chiches, 40 à 50 fr.

Les issues sont très fermes :

Gros son, 12 75 à 13 50; son fin, 12 25; son trois cas, 12 55 à 13 50; menottes, 11 50 à 12 fr.; remoulage ordinaire, 13 30 à 13 75; dito blancs, 16 fr. à 18 fr. les 100 kil.

Suifs. — La cote officielle du suif frais à chandelles la boucherie de Paris a été maintenue hier à 66 sacs changement.

110 liv. p. sac : 96 50, sacs changement.

La cote reste nominale faute de marchandises.

Le suif province est demandé, mais les ventes sont faibles.

On cote : 1^{er} jus de mouton, 92 fr.; pressé fraie bouche, 96 fr.; pressé à l'abri, 95 fr.; n. e. 1^{er} jus de mouton, 92 fr.; 2^e jus, 87 fr.; ordinaire, 85 fr.

En produits frigorifiques, on cote : stéarine saponifiée 58 francs nu; ditto distillation, 48 francs nu.

DECLARATIONS DE FAILLITES

(Jugements du 11 juillet)

Davillelle, n/g. en matières premières, 3, rue Lacroix, Chart. nég. en grains et fourrages, 2^e r. Labrousse, 11, a été déclaré en faillite par le tribunal de Commerce, d. de confections, 16, avenue d'Orléans, 28, rue mont. connu.

ROYAL HUBICAINT INDIVIDUEL PARFUM
DE LA MAISON FONDÉE EN 1820

HAIRY D'ARIES Beins d'Acide Carbonique
PHARMACIE NORMALE, 8, Tronche

à 1886, j'ai créé à Nancy des concerts pures classiques, ainsi qu'en témoignent mes programmes... Je ne veux certes pas disputer à M. Bopartz, son directeur, la gloire d'être le premier à parlier comme compositeur et comme chef d'orchestre dans le mouvement musical naissant. Par suite des circonstances, il a trouvé tout à faire ou à réfaire huit ans après moi. Mais mon trop court passage à la direction ne m'a pas permis de développer une œuvre d'éducation musicale, et c'est à regret que, cependant l'honneur de l'avoir entreprise avec quelque succès et de l'avoir menée dans le même sens que le mouvement d'aujourd'hui.

Que M. Bruel se rassure : je n'ai jamais eu la pensée de le comprendre dans l'« accusation collective » à quoi sont exposés les prédécesseurs de M. Bopartz. C'est à lui, cependant, l'homme le plus intelligent et le plus vaillant, que je faisais

DECLARATIONS DE FAILLITES

(Jugements du 11 juillet)

Daville, n.é. en matières premières, 3, rue Lacu-
Charier, nég. en grains et fourrages, 22, r. Labrous-
se, 10, r. de la Chapelle, 10, r. de la Chapelle,
Cadenat, nég. de confections, 16, avenue d'Orléans,
act. sans dom. connu.

ROYAL HOUBIGANT INDUSTRIE CHIMIQUE **PARFUMS**
AUX DAMES PARFUMS
Bains d'Aude Cariboné-
ux, 10, r. de la Chapelle,
PHARMACIE NORMALE, 1, D'ORLÉANS

à 1886, j'ai créé à Nancy des concerts purement
classiques, ainsi qu'en témoignent nos pro-
grammes... Je ne veux certes pas disputer
M. Guy Roux sur la part considérable qu'il a
pu jouer comme compositeur et comme chef
d'orchestre dans le mouvement musical na-
céen. Par suite des circonstances, il a trou-
vé à faire ou à refaire huit ans après moi. Ma-
si mon trop court passage à la direction ne
m'a permis de développer une œuvre d'édu-
cation musicale que dans une mesure infime,
je ne puis que lui adresser mon vœu de tri-
omphe de l'avoir entreprise avec quelque suc-
cès et de l'avoir menée dans le même sens que
le miment directeur actuel... »

Que M. Bruzel se rassure : je n'ai jamais
la pensée de le comprendre dans « l'accusation
collective » à quoi sont exposés les précédents
seigneurs de M. Ropartz. C'est aux hommes
immédiats, et à ceux-là seulement, que je faisais
allusion. Et le mérite de l'œuvre que M. Bru-
zel a jadis entreprise à Nancy n'était si bien com-
mu que dans un article, ancien déjà, je lui ai fa-
ci la place à laquelle il a droit. Si je n'ai point
cette fois prononcé son nom, c'est que je n'ai
pas voulu me laisser aller à rappeler les difficul-
tés que j'ai vainement essayé de vaincre à
vaincre par M. Ropartz. Mais puisque l'occa-
sion s'offre à moi de vous parler de M. Bruzel,
je vous dirai de lui ce que sa modestie ne m'a
permis point de dire. Ce musicien, que je ne sa-
rais quel sort contraindre à tenu obstinément cloi-
stré à Paris est un des esprits les plus éner-
giques que j'aie connus. Il a dirigé d'ailleurs
d'orchestre, il a fait paraître des talents excep-
tionnels, et le concert où il prenait le bâton
mesure devenait aussitôt un des lieux de France
où l'on entendait la meilleure musique, et la
meilleux interprétée. Car il a la curiosité et la
passion de la musique ; il se plait à rechercher
les causes de tout ce qu'il s'intéresse à l'écou-
ter. Ses connaissances musicales sont si étendues
des villages que nous croyons pouvoir dédaigner
ont entendu, longtemps avant Paris, les œuvres
plus remarquables des compositeurs de notre
pays et des pays étrangers. Et comme il sa-
choisir les œuvres, il sait les interpréter : c'est
pour la justesse du sens musical, et pour la pas-
sion de leur rendre, dans les débordements de
sont les plus supérieurs. Tous les musiciens
qui l'ont entendu s'accordent à lui rendre ce
hommage. Et j'ai plaisir à le rendre comme ex-
à un artiste véritable, à qui le destin jusqu'à
n'a point fait sa part.